

RÉSOLUTION
2020-021

OCTROI DE CONTRAT ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un d'appel d'offres pour l'acquisition et l'épandage d'abat-poussière pour la saison estivale 2020 et que le plus bas soumissionnaire conforme est RM Entreprises.

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera imputée au poste 02-320-00-521 Entretien de chemins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat d'abat-poussière pour la saison estivale 2020 à RM Entreprises, pour un montant total de 19 950 \$, avant les taxes applicables.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président